

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 05 décembre 2022 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE
 MADAME CHRISTINE PELLETIER, CONSEILLÈRE
 MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE
 MONSIEUR VINCENT NOËL-BOIVIN, CONSEILLER
 MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LEFRANÇOIS, CONSEILLER
 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENTE : MADAME JOHANNE DESCHÊNES, CONSEILLÈRE

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item *divers* ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-02

ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 07 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 novembre 2022 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 novembre 2022 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-03

ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 21 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 novembre 2022 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 novembre 2022 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-04

ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 novembre 2022 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-onze-mille-six-cent-quarante-deux-dollars et deux-cents (111,642.02\$) de déboursés et de onze-mille-sept-cent-soixante-et-onze-dollars et trente-neuf-cents (11,771.39\$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-vingt-trois-mille-quatre-cent-treize-dollars et quarante-et-un-cents (123,413.41\$).

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Yves Chassé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER
Il n'y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et greffier-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-05
DÉPÔT-ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE-JUILLET 2022 À DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose devant le Conseil municipal, le rapport semestriel concernant l'état comparatif de la situation financière pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt du rapport semestriel concernant l'état comparatif de la situation financière pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 par le directeur général et greffier-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-06
DÉPÔT-ÉTAT COMPARATIF-EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose devant le Conseil municipal l'état comparatif courant pour l'exercice financier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Vincent Noël-Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt de l'état comparatif courant pour l'exercice financier 2022.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-07
DÉPÔT-DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, chaque membre du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Andrew Turcotte au poste de maire;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Madame Christine Pelletier au poste de conseillère numéro 1;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Madame Johanne Dion au poste de conseillère numéro 2;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Vincent Noël-Boivin au poste de conseiller numéro 3;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Madame Johanne Deschênes au poste de conseillère numéro 4;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois au poste de conseiller numéro 5;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Fidélio Simard au poste de conseiller numéro 6.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-08
DÉPÔT-REGISTRE DE DÉCLARATIONS D'UN AVANTAGE REÇU ET ACCEPTÉ PAR UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé le registre de déclarations d'un avantage reçu et accepté par un membre du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt du registre de déclarations d'un avantage reçu et accepté par un membre du Conseil municipal par le directeur général et greffier-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-09

AUTORISATION-REMBOURSEMENT D'UN MONTANT DE 5.500.00\$ AU FONDS DE ROULEMENT À MÊME LE BUDGET 2022

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire rembourser un montant de 5,500.00\$ au Fonds de roulement à même le budget 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le remboursement d'un montant de 5,500.00\$ au Fonds de roulement à même le budget 2022.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-10

AUTORISATION-PAIEMENT DE DEUX (2) SEMAINES DE VACANCES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier va prendre deux (2) semaines de congé de maladie en décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier demande au Conseil municipal le paiement des deux (2) semaines de vacances annuelles prévues en décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le paiement des deux (2) semaines de vacances annuelles du directeur général et greffier-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-11

DÉPÔT-LISTE DES ARRIÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose la liste des arriérages de taxes municipales en date du 05 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt de la liste des arriérages de taxes municipales par le directeur général et greffier-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-12

APPROBATION DU MAMH-RÈGLEMENT NUMÉRO 140 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ PAR LEQUEL LE CONSEIL DÉCRÈTE UN EMPRUNT DE 4,012,645\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 18 août 2022 mais reçu seulement le 21 novembre 2022, Monsieur Richard Villeneuve du MAMH, directeur de l'accompagnement et des finances municipales informe le directeur général que le Règlement numéro 140 de la Municipalité de Sainte-Félicité par lequel, le Conseil décrète un emprunt de 4 012 645\$ a été approuvé en date du 18-08-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Vincent Noël-Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du courriel d'approbation du Règlement numéro 140 décrétant un emprunt de 4 012 645\$ du MAMH.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-13

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂNÉS (PRIMADA)-PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD PERRON-AIDE FINANCIÈRE D'UN MONTANT DE 92,800.00\$

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 15 novembre 2022, la ministre des affaires municipales et de l'habitation, Madame Andrée Laforest et la ministre déléguée à la santé et aux aînés, Madame Sonia Bélanger informent la municipalité que le projet de réaménagement du Boulevard Perron est admissible à une aide financière d'un montant 92,800\$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 116 000\$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente établissant les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière sera transmis prochainement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
DE prendre acte de fait du courriel d'admissibilité du projet au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

QUE Monsieur Andrew Turcotte, maire, est autorisé à signer ledit protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Municipalité Amie des aînés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-14
ENGAGEMENT-1^{ER} CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT-SAISON HIVERNALE 2022-2023-MONSIEUR BERNARD BÉRUBÉ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente avec Monsieur Bernard Bérubé avec description de tâches et de salaire comme 1^{er} chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu sur division des conseillers présents (Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois se prononce contre) :

- 1.- QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2.- D'autoriser l'engagement de Monsieur Bernard Bérubé comme 1^{er} chauffeur des véhicules de déneigement de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2022-2023 aux conditions décrites dans le contrat approuvé par le Conseil municipal;
- 3.- D'autoriser le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et greffier-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer le contrat d'engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EEC)

Ce dossier est reporté à une prochaine séance ordinaire.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-FONDS RÉGION RURALITÉ-VOLET 4-PROJET DE BIBLIOTHÈQUE

Ce dossier est reporté à une prochaine séance ordinaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-15
ADJUDICATION DE SOUMISSION-TRAVAUX MODIFIÉS -FIXTURES ENCASTRÉES D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND DE LA SALLE ALPHONSE SIMARD DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'installation de nouvelles fixtures d'éclairage de la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité doivent être modifiés tout en tenant compte de l'installation du plafond d'insonorisation suspendu;

CONSIDÉRANT QUE les travaux modifiés occasionnent des frais supplémentaires d'un montant de 1,175.00\$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adjuger la soumission en faveur de Les Entreprises d'Électricité G. Ouellet inc. pour les travaux modifiés au montant de mille-cent-soixante-quinze-dollars (1,175.00\$) plus les taxes;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-16
ADJUDICATION DE SOUMISSION-PORTE ET FENÊTRES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire remplacer 1 porte et 11 fenêtres du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire adjuger la soumission à L'Équipe Rénovation au plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Vincent Noël-Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adjuger la soumission en faveur de L'Équipe Rénovation pour le remplacement d'une (1) porte et onze (11) fenêtres du centre communautaire, soit :

Modification d'une fenêtre en porte	:	3,000.00\$ + taxes
Séquence 4	:	2,086.03\$ + taxes
Séquence 5	:	1,679.29\$ + taxes
Séquence 6	:	9,537.93\$ + taxes
Séquence 7	:	1,267.05\$ + taxes
Séquence 8	:	1,985.60\$ + taxes
Séquence 9	:	1,285.00\$ + taxes
Total :	:	20840.90\$ + taxes

QUE la soumission bénéficie d'un escompte de 12%;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-17

DEMANDE D'INCLUSION DE LOT 3168881 DANS UN ÎLOT DÉSTRUCTURÉ-MADAME DANIELLE LAFLEUR ET MONSIEUR PATRICK CHARBONNEAU

CONSIDÉRANT la demande officielle d'inclusion du lot 3168881 dans un îlot déstructuré de Madame Danielle Lafleur et Monsieur Patrick Charbonneau;

CONSIDÉRANT QUE la demande officielle a été transmise à la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité appui la demande officielle d'inclusion du lot 3168881 dans un îlot déstructuré de Madame Danielle Lafleur et Monsieur Patrick Charbonneau;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Olivier Banville de la MRC de La Matanie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-18

AUTORISATION D'ACHAT D'ESSENCE ET UNE COURROIE POUR LE SOUFFLEUR-DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT la demande formulée verbale par les bénévoles qui effectuent le déneigement de la patinoire du Centre communautaire à ce que la municipalité autorise l'achat d'essence et une courroie pour le souffleur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l'achat d'essence et d'une courroie pour le souffleur pour le déneigement de la patinoire du Centre communautaire de Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-19

AUTORISATION D'ACHAT D'ESSENCE ET PIÈCES DE MACHINERIES POUR LE DÉNEIGEMENT DES SENTIERS MUNICIPAUX-PROJET FRR

CONSIDÉRANT la demande formulée verbale par les bénévoles qui effectuent le déneigement des sentiers municipaux à ce que la municipalité autorise l'achat d'essence et des pièces de machineries pour le déneigement des sentiers municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l'achat d'essence et de pièces de machineries pour le déneigement des sentiers municipaux pour un montant maximum de 500.00\$ provenant du FRR.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-20

MOTION DE RECONNAISSANCE ET REMERCIEMENTS-JOURNÉE DU 05-12-2022-JOURNÉE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT QUE le 05 décembre 2022 est la journée des bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité fasse une motion de reconnaissance et de remerciements pour tous et toutes les bénévoles qui s'impliquent auprès de la communauté de Sainte-Félicité.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Madame Johanne Dion sollicite des bénévoles pour s'impliquer dans la communauté de Sainte-Félicité.

AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT-SENTIERS MUNICIPAUX

Madame Johanne Dion informe que le stationnement des sentiers municipaux a été agrandi par des personnes bénévoles aux cours des dernières semaines.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les quatorze (14) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h43, Fin : 19h58).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-21

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 05 décembre 2022, l'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h59.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 132 (2) du Code municipal du Québec.

ANDREW TURCOTTE
MAIRE

YVES CHASSÉ, GMA
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER